



## **Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du jeudi 30 avril 2015 à l'hôtel de ville - 165, rue Ampère**

### **Séance publique du jeudi 30 avril 2015**

Références :  
AV/CJL/AP/JM

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances **en date du trente avril deux mille quinze après convocation légale,**

### **Sous la présidence de Alexandre Vincendet, maire**

Nombre de conseillers en exercice : **35**

Nombre de conseillers présents : **32**

Nombre de conseillers votants : **35**

Nombre de conseillers absents : **0**

**SECRETARIAT  
GENERAL**

### **Etaient présents :**

**Mesdames et messieurs :** Vincendet, Smati, Leclerc, Pruvost, Charvet, Monnet, Tétard, Nejjar, Desjames, Sève, Béruson, Dupuy, Daas, Prot, Poizat, Diss, Pelluet, Burgensis, De La Cruz, Atallah, Petitgand, Porcheret, Ravigneaux, Gauquelin, Dandel, Foulon, Bozon-Guillot, Cachard, Belhout, Darne, Ravat, Llubet.

**AFFICHAGE  
DU 7 MAI 2015  
AU 7 JUIN 2015 INCLUS**

### **Excusés Pouvoirs :**

**Mesdames et messieurs :** F. Perrot donne pouvoir à M.C.Monnet, A. Balaguer donne pouvoir à V. Prot, C. Bouvier donne pouvoir à C. Foulon.

**Absent :** 0

**Secrétaire de séance :** monsieur Julien Smati

### **Date de convocation :**

17 avril 2015

**Date affichage compte rendu succinct :** 11 mai 2015

### **Le Conseil municipal à l'unanimité :**

**- prend acte des décisions prises en application de la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2014,**

## **2015/04/42 – Garantie d'emprunt. SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes**

Rapporteur A. Vincendet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accorder** sa garantie financière à la SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes à hauteur de 15 %, soit 96 951,15 €, pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Cet emprunt, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 646 341 €, est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 6 logements sociaux, dans le cadre de l'opération « Passion Village », situés au 23 rue de la République à Rillieux-la-Pape,

- **de s'engager**, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

- **de s'engager**, pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

## **2015/04/43 – Transmission des données d'état civil et électorales à l'INSEE par voie dématérialisée**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le principe de transmission de données de l'état civil et des avis électoraux à l'Insee selon un mode dématérialisé à l'aide de l'application SDFI,

- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer la convention et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## **2015/04/44 – Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

### **Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**

**Abstention : 2 (liste « une ville qui nous ressemble »)  
monsieur Gilbert Dandel, madame Bozon-Guillot**

**Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

**+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**

- **d'approuver** les suppressions de postes.
- **d'approuver** les créations de poste.
- **d'approuver** les modifications du tableau des effectifs suite aux avancements de grades et réussite à concours.
- **d'approuver** le tableau des effectifs global mis à jour au 01 mai 2015.
- **de dire** que la dépense correspondante est prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget.

## **2015/04/45 – Abrogation de la délibération du 23 septembre 2013 fixant la liste des emplois donnant droit à logement pour nécessité absolue de service**

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

### **Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**

**Contre : 7 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

**+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**

- **d'abroger** la délibération du 23 septembre 2013,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager toutes les actions et à signer les documents relatifs pour une mise en œuvre effective de la présente délibération.

## **2015/04/46 – Adhésion au Club des Maires de la Rénovation Urbaine**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

### **Vote**

- Pour :**            **26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**  
                      **+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble »)**  
                                  **monsieur Gilbert Dandel, madame Bozon-Guillot**  
                      **+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel**  
                                  **élan »)**  
**Abstention :**   **5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **d'approuver** l'adhésion de la Ville de Rillieux-la-Pape au Club des Maires de la Rénovation Urbaine et des Présidents d' E.P.C.I. ;

- **de dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif pour 2015.

## **2015/04/47 – Création d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant/Paul Chevallier – Modification de l'autorisation de programme**

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de modifier** l'autorisation de programme n°8579151 avec comme limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération 1 180 000 € TTC, du fait du phasage des opérations de l'acquisition, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires au déroulement de cette opération,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès des partenaires financeurs,
- **de dire** que la dépense résultant de cette autorisation de programme sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville selon l'échéancier suivant :
  - crédit de paiement 2015 =       267 150 €
  - crédit de paiement 2016 =       912 850 €, qui seront imputés aux articles 2031, 2033, 2184, 2188, 2313 et 2315 - fonction 64 – section investissement (dossier n° 8579151).

**2015/04/48 - Information sur la qualité et le prix du service public d'évaluation des déchets**

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte l'information sur la qualité du service public d'élimination des déchets – Rapport annuel 2013.

**2015/04/49 - Information sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement**

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte l'information sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement – Rapport annuel 2013.

**2015/04/50 – Projet « Compteurs communicants gaz ». Convention avec GRDF**

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention cadre d'hébergement annexée au rapport, entre GrDF et la Ville de Rillieux-la-Pape, relative à l'occupation du domaine public pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève en hauteur,
- **d'inscrire** les recettes correspondantes au BP 2015 et suivants à l'article 757 fonction 020 section fonctionnement.

**2015/04/51 - Convention de servitude avec ERDF pour pose de réseaux souterrains avenue Général Leclerc**

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de prendre** connaissance des conventions de servitude et du plan annexé au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document se rapportant à l'implantation de câbles électriques souterrains sur les parcelles communales n° AD 805 et AD 864 et à consentir toute servitude utile.

**2015/04/52 - Programme rue du Capitaine Julien. Semcoda. Acquisition d'un lot par la Ville en VEFA**

Rapporteur : G. Petitgand

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** d'acquérir de la Semcoda le local référencé dans le rapport sur la parcelle cadastrée BS 550 en vue d'y accueillir une crèche,
- **de dire** que cette acquisition interviendra au prix de 413 360 € hors taxes, et frais, montant qui pourra donc être majoré selon les taux en vigueur lors des paiements échelonnés, selon les modalités exposées dans le rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat de réservation, l'acte authentique de vente en l'état futur d'achèvement et tous les actes et documents en relation avec cette opération et à la copropriété constituée, le cas échéant,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention se rapportant à cette opération auprès des différents financeurs, notamment de la Caisse d'Allocations familiales,
- **de dire** que la dépense relative à cette opération sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville et fait l'objet de l'autorisation de programme numéro 8579151 avec comme limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération 1 180 000 euros TTC.

**2015/04/53 - Subvention à l'Association « Danser sans frontières »**

Rapporteur : C. Tétard

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser** le versement **d'une subvention de 1 000 €** à l'association « Danser Sans Frontières » dans le cadre des actions de promotion du projet « Passerelles »
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et les documents relatifs
- **de préciser** que les 1 000 € sont prévus au budget primitif 2015 article 6745 « subventions aux personnes de droit privé », fonction 30 « culture ».

**2015/04/54 - Subvention à l'Association Fédération Lao Hmong de France – Aménagements du local**

Rapporteur : C. Leclerc

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser** le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association « Fédération Lao Hmong de France» en vue de réaliser des aménagements permettant de conforter les conditions d'accueil ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et les documents relatifs ;
- **de préciser** que les 2 000 € sont prévus au budget primitif 2015 article 6745 « subventions aux personnes de droit privé ».

**La séance est levée à 20 h 30.**

**N.B.** : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous auprès d'Anne Prat ou Jacqueline Magno – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs. (Tel : 04.37.85.00.18/04.37.85.00.27).